

Évolution de la qualité des réseaux d'assainissement.

Chartes qualité des réseaux d'assainissement

■ R.-C. FOUILLOUX¹

Historique

Les années quatre-vingt ont vu une véritable révolution dans les réseaux d'assainissement, l'apparition et la multiplication des passages caméra.

Des outils de plus en plus efficaces ont permis de constater, pour la première fois visuellement, la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement.

De très nombreuses malfaçons ont été répertoriées et devant ce constat, les acteurs concernés se sont réunis dans un colloque « Eau 2000 » (en 1990 à Amiens).

La conclusion du colloque a été que seule une démarche concertée et transparente, entre tous les acteurs de l'acte de construire un réseau d'assainissement pourrait modifier les comportements et en conséquence, améliorer la qualité finale des ouvrages.

Développement

Un groupe de travail s'est réuni et après quelques mois a proposé un texte appelé « charte à qualité » à la signature des acteurs concernés.

Cette première charte qui s'étendait à l'ensemble du bassin Artois-Picardie s'est propagée au fil des ans en France, et une dizaine des chartes ont été signées par la suite :

- Basse-Normandie,
- Adour-Garonne,
- Oise et Aisne (étendue en 2003 aux Ardennes),
- Rhône Alpes,
- Indre, Indre-et-Loire,

- Languedoc Roussillon,
- Haute-Normandie,
- Franche-Comté
- Marne, Meuse et Haute-Marne.

Ce qui signifie qu'aujourd'hui la moitié de la France est à peu près couverte.

Plusieurs de ces chartes ont vu des comités de suivi se mettre en place. Ces comités représentatifs de tous les acteurs permettent de faire un suivi des chantiers réalisés sous charte (par la réalisation d'audits), de rédiger et de publier des outils d'aide à la réalisation des opérations.

Points forts des chartes

Les chartes qualité ne rajoutent aucun texte aux différents textes législatifs, normatifs et réglementaires existants. Elles donnent des conseils pour aider aux interfaces entre les acteurs et rappellent à chacun qu'il est un maillon d'une chaîne complexe dont chaque action influence et généralement, est influencée par les actions des autres.

Ainsi les opérations sous charte qualité insistent sur certains points particuliers :

- ❶ la réalisation d'études préalables complètes, bien réalisées et dont les résultats sont pris en compte,
- ❷ la dévolution de tous les marchés au mieux-disant (offre économique la plus avantageuse),
- ❸ prévoir un temps de préparation de chantier (deux ordres de service : un de préparation et un d'ouverture de chantier) permettant de mieux gérer et optimiser le chantier à venir,
- ❹ des essais préalables à la réception réalisés par des entreprises compétentes et aucune réception donnée sans avoir préalablement levé toutes les non-conformités.

¹ Agence de l'eau Seine Normandie 51, rue Salvador Allende 92027 Nanterre cedex.

Bilan d'étape

Après quelques années de réalisations de chantiers sous charte, il est apparu nécessaire, au niveau national, de faire un bilan.

À la demande, notamment du comité de suivi de la charte Oise et Aisne, un colloque national s'est réuni le 7 décembre 1999 à Paris. Ce colloque a été monté en inter-agence avec l'appui de l'AGHTM et a réuni plus de 500 personnes.

M. Roussel, alors Directeur de l'eau, en a fait l'ouverture et la conclusion a été faite par M. Lalonde en tant que vice-président de l'AMF. Après une journée de débat, le principe d'un groupe national dans le cadre de la commission Assainissement de l'AGHTM (devenue Astee) a été acté.

Le groupe national

L'animation de ce groupe a été confiée à l'agence de l'eau Seine-Normandie (d'abord J. CUSTOT, puis R.-C. FOUILLOUX), le secrétariat étant assuré par l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Ce groupe rassemble aujourd'hui une dizaine de personnes représentant :

- les ministères techniques (Équipement, Agriculture),
- des collectivités (Cherbourg, Lille),
- Canalisateur de France,
- les fabricants de canalisations, la Fédération de l'industrie de béton,
- le CSTB, la FSTT,
- les syndicats des contrôleurs de réseaux, (Synkra, Gica),
- des maîtres d'œuvre privés,
- des auditeurs,
- les gestionnaires de réseaux d'eau et d'assainissement,
- les agences de l'eau.

Projet de charte nationale

Le groupe a achevé la rédaction et a proposé la signature d'une charte « nationale », ceci avec plusieurs objectifs :

- a) donner à toute collectivité, en France, la possibilité de travailler sous charte,
- b) proposer aux chartes les plus anciennes la possibilité d'une mise à jour,

c) mettre à la disposition de tous, surtout par une mise à jour de l'existant, des outils d'application qui pourront être communs à toutes les chartes.

La signature s'est déroulée le 19 septembre 2006 dans les locaux de la FNTP à Paris.

État actuel (à la date de la rédaction)

Actuellement, deux agences (Artois-Picardie et Adour-Garonne) n'aident la réalisation de réseaux d'assainissement que s'ils sont réalisés sous charte qualité.

Dans les agences Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée et Corse et Seine-Normandie où les chartes ne couvrent pas l'ensemble du territoire, les collectivités peuvent réaliser leurs opérations sous charte ou hors charte. Sur Seine-Normandie, la réalisation d'opération sous charte donne lieu à des aides plus importantes pour la réalisation des études préalables. Il n'y a pas de charte sur le territoire de l'agence Rhin Meuse. Les départements, dans leurs aides prennent de plus en plus en considération le fait qu'une collectivité travaille sous charte de qualité. Dernier en date, le département de l'Aisne n'apporte son aide aux travaux que si la collectivité travaille sous charte.

Les premières conclusions

La réalisation d'audits et de bilans de chantier sur de nombreuses opérations montrent que :

- la qualité des canalisations posées s'est améliorée,
- les opérations, même déclarées sous charte, ne le sont pas forcément. La volonté du maître d'ouvrage est la plupart du temps, la clé de la réussite de l'opération. Une étude menée sur le secteur Oise et Aisne et portant sur les années de 1997 à 2000 a montré que le coût final des tuyaux posés sous charte qualité est équivalent au coût final des tuyaux posés sans charte.

Avenir

Après la signature de la charte nationale trois grands chantiers restent à réaliser.

- l'information et la formation des personnes concernées par les travaux sous charte
- la rédaction d'outils pour l'aide aux partenaires de la charte
- le retour d'information à travers les chartes régionales pour poursuivre la démarche de progrès entamée.